



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9W072, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Le 08 novembre, 2017

addenda n° 4

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-170131**
Projet d'aménagement du centre de conférence Harry Hachey

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande de propositions mentionnée en rubrique, le présent addenda n° 4 est émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à présent. Les questions et réponses sont incluses à l'annexe A.

Remarque : Veuillez noter que la date de clôture des questions était le 06 novembre 2017, par conséquent, le ministère n'acceptera pas de nouvelles questions.

Notez également que l'Addenda # 5 sera publié sous peu pour régler toutes les questions encore en suspens.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Beverly Shawana
Agente principale des contrats
Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____



Annexe « A »

Question 1 : Existe-t-il un rapport sur les matières dangereuses pour ce projet?

Réponse : L'inspection des matières dangereuses a été effectuée au cours des dernières années et aucune matière dangereuse n'a été relevée.

Question 2 :

Les câbles de communication font-ils partie de l'appel d'offres pour la construction ou est-ce que c'est Services partagés Canada qui s'en occupe? Aucune spécification pour les communications n'a été fournie dans la trousse d'appel d'offres sous la division 27, seulement des spécifications pour les voies de passage.

Réponse : Les travaux de câblage lié aux communications (voix et données) ne font pas partie de l'appel d'offres pour la construction. Et sur le dessin E3, retirer de la portée des travaux le nouvel éclairage pour la salle de conférence 102.

Question 3 :

La porte 104-A ne figure pas sur le plan de démolition. Y a-t-il une fenêtre au passe-plat? Le cas échéant, à quelle hauteur?

Réponse : Prière de retirer la portion du mur extérieur qui est demandée pour la porte 104-A.

Il n'y a aucune fenêtre de verre au passe-plat, seulement une ouverture qui est fermée par un panneau de contreplaqué lorsqu'elle ne sert pas.

Question 4 :

À quel endroit est précisé le film « fenêtre »?

Réponse : Prière de se reporter à la section 08 80 50 – Vitrage.

Question 5 :

Il n'y a aucune mention de retrait de plancher ou de plafond dans le plan de démolition. Veuillez nous faire savoir ce qu'il en est.

Réponse : Le plancher sera remplacé, ce qui est précisé dans les spécifications. Le plafond de la salle de conférence 102 a été installé récemment et ne fait pas partie du contrat.

Lorsqu'il est indiqué qu'il faut installer de nouvelles finitions de plancher ou de plafond, les planchers et plafonds existants doivent être retirés. Prière de consulter la section 09 00 00 – Calendrier de finition des salles, pour connaître les salles qui ont besoin d'une nouvelle finition.

Question 6 :

Dans la salle 101 – est-ce que le banc est fourni par le gouvernement du Canada? Le cas échéant, quelle est sa fabrication? Veuillez nous faire savoir ce qu'il en est.

Réponse : Le banc sera fourni par le gouvernement du Canada; prière d'ajouter le paragraphe suivant à la section 10 99 00 – Spécialisations diverses.

2.1.3 Banc de vestiaire : Le banc de vestiaire est fait de bois dur lamellé recouvert d'un fini laqué transparent, et les coins et angles du banc sont arrondis. Les pieds du banc doivent se tenir debout seuls et être faits d'aluminium laqué. La couleur sera choisie parmi la gamme complète du fabricant. Le banc doit mesurer 1 828 mm x 305 mm x 457 mm.

.1 Norme d'acceptation :

.1 Bancs de vestiaire tel que fabriqués par la Canadian Locker Company, Hadrian et le Groupe Lincora Inc.